



Les dimanches 15 et 22 mars 2026, il y a les **élections municipales**.

Il faut élire les **conseillers municipaux**.



Les conseillers municipaux forme le **Conseil Municipal**.

le conseil municipal élit le **Maire**.



Le conseil municipal s'occupe des affaires de la commune :

Les impôts locaux, les écoles, les employés communaux,

gérer ce qui appartient à la ville, les subventions...



Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électoralles de votre commune.



Si vous n'êtes pas inscrit,

Il faut vous **inscrire à la Mairie avant le 6 février 2026**.

Si vous ne savez pas si vous êtes inscrit, il faut se renseigner à votre Mairie.

Pour s'inscrire,

- Il faut être Français et avoir 18 ans ou plus.
- Vous apportez à votre Mairie :
 - Une carte d'identité ou un passeport
 - Un justificatif de domicile à votre nom.
(Un justificatif de domicile peut être une facture de téléphone, d'électricité, d'eau ou de gaz, datée de moins de 3 mois.)
- Vous remplirez un formulaire d'inscription à la Mairie.



Demandez de l'aide si vous en avez besoin.

Vous pouvez aussi appeler :

Droits Devant 25 ou ATLAS au **06 85 92 77 47**